



ELECTIONS AUX

CTE - CAPL - CAPD

Solidarité

Démocratie

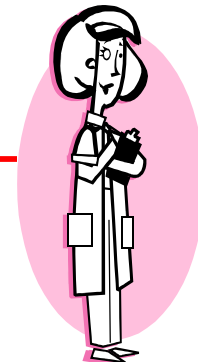
Proximité

Efficacité



SECRETAIRES MEDICALES

Une identité à préserver, un avenir à protéger



Le nouveau statut des Personnels Administratifs de catégorie B est paru à la mi-juin 2011. Toutes les secrétaires médicales seront reclassées dans les nouvelles grilles indiciaires et s'appelleront « assistant-es médico-administratifs (AMA) »

Nous rencontrer, nous contacter, nous rejoindre :
USD CGT Santé et Action Sociale de l'Aveyron • rue Raynal • 12000 RODEZ Cedex
• Site Internet : <http://www.cgt-sante12.net>

Le nouveau statut demeure un trompe l'œil par rapport au précédent :

- ▶ les carrières sont allongées de 7 à 8 ans par rapport aux précédentes, avec une revalorisation indiciaire dérisoire pour certaines, et nulles pour d'autres, comme pour les infirmières.
- ▶ Il n'autorise plus l'accès direct, par examen professionnel, à la classe exceptionnelle depuis la classe normale. L'accès au troisième grade est classique, c'est-à-dire du 2ème grade.
- ▶ Il définit les missions des AMA qui assurent le traitement et la coordination des opérations et des informations médico-administratives concernant les patients dans les domaines du secrétariat médical et de l'assistance de régulation médicale.

Pour ces catégories, la CGT porte régulièrement les revendications exprimées par les personnels et a obtenu quelques petites avancées :



- ▶ les avancements aux classes supérieure et exceptionnelle sont temporairement améliorés :
- ▶ le taux de promotion à la classe supérieure passe ainsi de 6% à 12% de 2011 à 2013, et pour la classe exceptionnelle de 7 à 10%.

Ces taux diminueront à partir de 2014. Donc, la CGT a légitimement refusé de valider ce statut car le compte n'y est pas.

Le 20 octobre,
je vote



Le 20 octobre 2011,

ne vous abstenez pas, exercez votre citoyenneté au travail.

Votez pour les listes **cgt** aux CTE, CAPL, CAPD

Site Internet: www.cgt-sante12.net





La **cgt** revendique pour les AMA (ex SM) :

- ▶ un recrutement direct au 2ème grade pour les secrétaires médicales possédant un BTS ou équivalent,
- ▶ une reconnaissance formelle (statutaire) des fonctions d'encadrement se traduisant concrètement dans les grilles indiciaires,
- ▶ la régularisation des faisant-fonctions par l'organisation de concours et promotions internes,
- ▶ l'arrêt du recours à des contractuels,
- ▶ l'augmentation du nombre des postes pour améliorer les conditions de travail et répondre au mieux aux missions confiées à ces agents,
- ▶ l'adéquation grade/fonctions,
- ▶ la reconnaissance de l'expertise et de la



- spécificité des secrétaires médicales,
- ▶ l'arrêt de l'externalisation des tâches dévolues aux secrétaires médicales (engendrant un morcellement de leurs fonctions très préjudiciable à terme),
- ▶ pour la reconnaissance des qualifications, la CGT revendique pour le début de carrière pour les Assistant-es Médico-Administratifs (niveau Bac) des salaires à 1,4 fois le SMIC (porté à 1700€) et 1,6 fois le SMIC pour les Assistant-es Médico-Administratifs qui possèdent un BTS ainsi que le doublement de la rémunération sur la carrière,
- ▶ le régime indemnitaire doit être revu à la hausse avec l'attribution systématique au taux

Grilles de salaires

Catégorie B - 1 ^{er} Grade				Catégorie B - 2 ^{ème} Grade				Catégorie B - 3 ^{ème} grade			
Depuis le 15/06/11 : Assistant médico-Administratif, Classe Normale				Depuis le 15/06/11 : Assistant médico-Administratif, Classe Supérieure				Depuis le 15/06/11 : Assistant médico-Administratif, Classe Exceptionnelle			
Echelon	Durée Moyenne	Indice Majoré	Salaires	Echelon	Durée Moyenne	Indice Majoré	Salaires	Echelon	Durée Moyenne	Indice Majoré	Salaires
2	2 ans	316	1 463,17 €	1	1 an	327	1 514,11 €	1	1 an	365	1 690,06 €
3	2 ans	325	1 504,85 €	2	2 ans	332	1 537,26 €	2	2 ans	380	1 759,51 €
4	2 ans	334	1 546,52 €	3	2 ans	340	1 574,30 €	3	2 ans	395	1 828,97 €
5	3 ans	345	1 597,45 €	4	2 ans	348	1 611,34 €	4	2 ans	410	1 898,42 €
6	3 ans	358	1 657,65 €	5	3 ans	361	1 671,54 €	5	2 ans	428	1 981,77 €
7	3 ans	371	1 717,84 €	6	3 ans	375	1 736,36 €	6	2 ans	449	2 079,00 €
8	3 ans	384	1 778,04 €	7	3 ans	390	1 805,82 €	7	3 ans	471	2 180,87 €
9	3 ans	400	1 852,12 €	8	3 ans	405	1 875,27 €	8	3 ans	494	2 287,37 €
10	3 ans	420	1 944,73 €	9	3 ans	425	1 967,88 €	9	3 ans	519	2 403,13 €
11	4 ans	443	2 051,22 €	10	3 ans	445	2 060,48 €	10	3 ans	535 540*	2477,21€ 2500,36€
12	4 ans	466	2 157,72 €	11	4 ans	468	2 166,98 €			551	2551,30€
13		486	2 250,33 €	12	4 ans	491	2 273,48 €			562*	2602,23€
				13		515	2 384,60 €				

* au 1^{er} janvier 2012

Et, si en plus de votre vote **cgt** le 20 octobre,

VOUS ADHERIEZ ?

Nom : Prénom :

Établissement : Adresse :

À retourner à : USD CGT Santé et Action Sociale de l'Aveyron
Rue Raynal • 12000 RODEZ Cedex

Site Internet : www.cgt-sante12.net

